



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

La fiscalité : une machine à creuser les inégalités selon Matignon !

L'exemple de la TVA qui ponctionne « également pauvres et riches et qui alimente les caisses de l'État plus que l'impôt sur le revenu est bien connu.

Le rôle essentiel de l'héritage dans l'accroissement des inégalités l'est moins.

L'impopularité de cet impôt est très forte, y compris chez ceux, très nombreux, qu'il ne concerne pas et ne concernera jamais. Elle s'appuie sur l'idée du travailleur et de la travailleuse qui a amassé toute sa vie chaque sou pour le transmettre à sa famille et qui voit son bien confisqué par un État prédateur.

Rien de plus faux !

Le constat réalisé par le Conseil d'analyse économique (CAE), un institut gouvernemental rattaché à Matignon, [dans une note publiée mardi 21 décembre](#) est bien différent !

Chiffre à l'appui, le CAE démontre que pour les plus riches, **l'essentiel est l'héritage du patrimoine beaucoup plus que le travail.**

Le CAE estime ainsi que désormais « **le top 1 % des héritiers d'une cohorte peut désormais obtenir, par une simple vie de rentier, un niveau de vie supérieur à celui obtenu par le top 1 % des "travailleurs" »**

En effet la part du patrimoine hérité dans le patrimoine total n'a fait que croître, passant de 35 % en 1970 à 60 % aujourd'hui. Le patrimoine croît plus vite que la croissance et assure donc un rendement supérieur au travail, rendement qui se transmet au fil des générations et consolide les inégalités.

L'injustice fiscale vient à l'appui d'une société très inégalitaire incapable d'assurer des conditions d'existence dignes pour tous et en particulier pour celles et ceux qui sont en première ligne au travail.

C'est pourquoi la FSU au côté de la CGT, de solidaires, d'associations écologiques propose un plan de rupture avec ce système inégalitaire en s'appuyant notamment sur plusieurs mesures fiscales :

<http://www.supap-fsu.org/2021/09/collectif-plus-jamais-ca-propositions-pour-un-plan-de-rupture.html>

Quelques chiffres

La note du CAE présente des chiffres pour illustrer le phénomène. Au cours de leur vie, 50 % des individus bénéficieront d'une transmission de plus de 70 000 euros. C'est l'héritage médian, mais la note précise qu'une « large fraction » de la moitié de la population en deçà de ce montant n'aura touché aucun héritage. Car l'effet de la concentration est impressionnant : 10 % des individus touchent plus de 500 000 euros.

Lorsque l'on atteint les niveaux les plus élevés, l'héritage devient déterminant. **L'héritage moyen des 1 % les plus fortunés s'élève à 4,2 millions d'euros nets de droits. Et pour les 0,1 % les plus riches, l'héritage moyen est de 13 millions d'euros nets de droits.** Comme le souligne la note du CAE, cet héritage moyen des 0,1 %

les plus riches est donc 80 fois supérieur à l'héritage médian. En ce qui concerne les revenus du travail, ce rapport est huit fois inférieur.

La note estime que 40 % des flux de patrimoine échappent au fisc, principalement en raison des nombreuses exonérations et exemptions. Les taux affichés en théorie sont donc assez éloignés de la réalité. Ainsi, pour **les 1 % les plus fortunés, où le taux marginal pourrait, sur le papier, atteindre 45 %** à partir de 1,8 million d'euros de patrimoine transmis en ligne direct, **le taux effectivement payé n'est en moyenne que de 10 %** pour 13 millions d'euros de patrimoine moyen transmis...

Pendant ce temps-là, les agent.es de catégorie C, et pour la première fois au 1^{er} janvier 2022 les agent.es de catégorie B, sont recruté.es au SMIC et bloqué.es à ce niveau ou un niveau proche pendant des années !